

Informations CMU

* Montant des crédits dédiés à la CMU dans l'enveloppe d'action sanitaire et sociale 2001 de chaque organisme :

- | | |
|---|--|
| - CPAM de Laon : 2 133 200 F (325 204 euros) | - MSA de l'Aisne : 300 000 F (45 735 euros) |
| - CPAM de Saint-Quentin : 1 746 400 F (266 237 euros) | - MSA de l'Oise : 250 000 F (38 112 euros) |
| - CPAM de Creil : 2 051 600 F (312 764 euros) | - MSA de la Somme : 250 000 F (38 112 euros) |
| - CPAM de Beauvais : 2 860 800 F (436 126 euros) | - CMR de Picardie : 250 000 F (38 112 euros) |
| - CPAM de la Somme : 4 166 800 F (635 225 euros) | |

Pour les CPAM, les montants sont issus de la répartition de l'enveloppe spécifique de 400 MF (61 Meuros) constituée au sein du FNASS 2001, allouée aux CPAM sur la base de la population en marge de la CMU dénombrée par circonscription de caisse.

* État des lieux des solutions locales de lissage de l'effet de seuil à avril 2001

Les solutions envisagées ou mises en œuvre consistent en des dispositifs de lissage internes aux organismes d'Assurance maladie et financés sur les fonds d'action sanitaire et sociale. Il s'agit le plus souvent de prises en charge partielles et dégressives auprès d'organismes complémentaires de santé, pour une durée limitée dans le temps (un à deux ans). Ces dispositifs concernent les "sortants" du dispositif CMU, dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond, variable d'une caisse à une autre.

* Participation des professionnels de santé à la CMU complémentaire

Quatre caisses primaires ont été saisies depuis fin 2000 de cas de refus de soins, de refus de dispense d'avance de frais et de non-respect des prix limites (dispositifs médicaux) et des limites de dépassement tarifaire (prothèses dentaires et orthodontie).

Les organismes constatent cependant en majorité une évolution positive de l'attitude des professionnels envers les bénéficiaires de la CMU.

Les dispositions prises en cas de signalement sont un contact personnalisé et une concertation avec le professionnel concerné. En cas d'échec, un signalement est transmis à la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF) et au conseil de l'ordre compétent.

* Une action en partenariat

Les rendez-vous de l'OSP

L'ouverture du site de l'OSP est prévue mi-juillet à l'adresse internet www.observatoire-social-de-picardie.org avec la présentation du CIR n°4. Suivra ensuite la mise en service en septembre de la base de données des indicateurs avec une présentation cartographique dynamique.

L'OSP est en deuil

Pierre Flipaux qui a contribué toute sa vie aux aspects sociaux et qui avait participé dès les premiers jours avec enthousiasme au développement de l'observatoire social de Picardie vient de nous quitter, emporté par la maladie. L'ensemble des membres de l'OSP présente leurs plus sincères condoléances à toute sa famille ainsi qu'à ses proches au sein de l'Uriopss.

L'OSP remercie toutes les personnes qui ont apporté leur contribution à la réalisation de ce numéro, notamment en fournissant les données, qu'elles appartiennent aux 5 caisses primaires d'assurance maladie de Picardie, à la CNAMTS ou à la DREES.

CONTACTS

DRASS de Picardie		ORS de Picardie	
Hélène Taillandier	03 22 82 30 66	Alain Trugeon	03 22 82 77 24
Laurence Gobert	03 22 82 30 23	Philippe Lorenzo	03 22 82 77 39

Bulletin de l'observatoire social de Picardie
Directrice de publication : Maryse Lépée,
DRASS de Picardie, 52 rue Daire, Amiens
Comité de rédaction : A. Ducamp, Ph. Lorenzo, Th. Roussel, E. Tacquenier, H. Taillandier, A. Taleb, A. Trugeon.
ORS de Picardie, faculté de médecine,
3, rue des Louvels, 80036 Amiens cedex 1
Impression : ORS Picardie
Tirage : 700 exemplaires
ISSN : 1629-8527 Dépôt légal : en cours



L'OSP, la démarche se poursuit...

Bulletin n° 8 - juillet 2001

Édito

Faits marquants :

- Une forte mobilisation des organismes d'assurance maladie de la région ayant contribué à la réussite de la mise en place et de la montée en charge du dispositif.
- Une proportion importante de bénéficiaires de la CMU complémentaire dans les trois départements picards vis-à-vis de la France métropolitaine avec toutefois une situation infra-régionale contrastée.
- Autour de 157 000 personnes bénéficiaires de la CMU complémentaire (assurés et ayants-droit) au milieu de l'année 2001 en Picardie.

La couverture maladie universelle est un dispositif essentiel de la loi de lutte contre les exclusions. Elle s'articule avec d'autres dispositifs tels que les permanences d'accès à la santé et aux soins des hôpitaux et le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis.

En effet, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000, la couverture maladie universelle vise à améliorer l'accès aux soins de tous. Elle garantit en outre une protection complémentaire gratuite et une dispense de frais aux populations les plus défavorisées.

La mise en place de ce dispositif a renforcé la prise en compte des phénomènes de précarité par les caisses primaires d'assurance maladie : elles ont su s'emparer du dispositif pour améliorer l'accès aux soins de tous. À ce sujet, je tiens à souligner la forte implication des CPAM en Picardie dans la lutte contre les exclusions.

Enfin, par une récente instruction ministérielle, Madame la ministre de l'Emploi et de la Solidarité a donné son accord aux propositions faites par la CNAMTS et visant à mieux faire valoir les droits des bénéficiaires potentiels. Au regard des situations de précarité observées en Picardie, nous ne pouvons que nous réjouir de ces dispositions qui nous incitent à poursuivre nos efforts d'une meilleure prise en charge sanitaire et sociale des publics en difficulté.

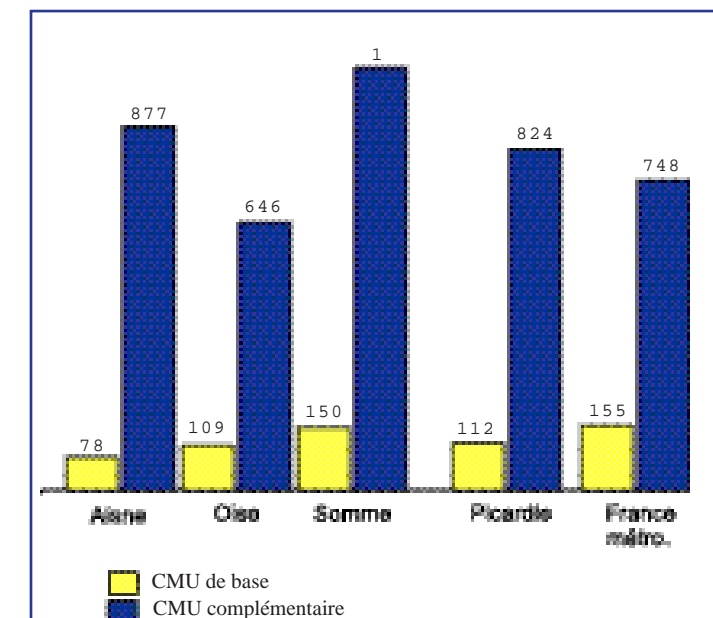
Maryse Lépée
Directrice régionale des affaires sanitaires et sociales de Picardie

Taux (pour 10 000 habitants) de bénéficiaires* de la CMU (base et complémentaire) au 31/12/2000

*Régimes général et agricole pour la CMU de base, régimes général et agricole et professions indépendantes pour la CMU complémentaire

Hormis dans l'Oise, le nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire pour 10 000 habitants est supérieur en Picardie à celui de la France métropolitaine, et ce tout particulièrement dans le département de la Somme. Ils étaient, au 31 décembre 2000, 153 145 en Picardie à être bénéficiaires de la CMU complémentaire pour les régimes général et agricole et pour les professions indépendantes.

Ce constat ne se retrouve pas, par contre, pour la CMU de base où le nombre de bénéficiaires pour 10 000 habitants est inférieur dans les trois départements, et donc dans la région, à celui de la France métropolitaine. C'est encore le département de la Somme qui compte le nombre de bénéficiaires le plus important, fort proche du taux national. Ils étaient, au 31 décembre 2000, 20 844 en Picardie à être bénéficiaires de la CMU de base pour les régimes général et agricole.



Source : DREES

Qu'est ce que la CMU ?

La couverture maladie universelle s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les exclusions (loi du 27 juillet 1999). Elle vise à faire disparaître les obstacles et les difficultés que rencontrent de nombreuses personnes résidant en France dans l'accès à la prévention et aux soins. Elle se scinde en deux parties. Le premier volet de la réforme (couverture de base) améliore l'accès aux soins de personnes en situation de grande exclusion, mais aussi de nombreuses personnes momentanément ou durablement dépourvues de droit à l'Assurance maladie. La loi sur la CMU prévoit pour ces personnes une affiliation au régime général* sur critère de résidence. Les bénéficiaires de la CMU de base sont exonérés de cotisations sous un plafond. Au delà, la cotisation au régime d'assurance maladie est strictement proportionnelle aux ressources au taux de 8 % au delà du seuil. Le second volet de la réforme, la création d'une couverture complémentaire gratuite, au titre de la solidarité nationale, s'ajoute à la prise en charge des soins par l'Assurance maladie. La protection complémentaire CMU couvre intégralement le ticket modérateur et le forfait hospitalier ainsi que les dépassements pratiqués sur certains actes dentaires et biens ou produits médicaux. Le droit à cette CMU complémentaire est ouvert en dessous d'un plafond de ressources dépendant du nombre de personnes composant le foyer.

*Si des droits sont déjà ouverts auprès d'un autre régime obligatoire, le demandeur sera réintégré dans son régime d'origine.

Situation de la CMU (régime général)

Les départements picards et les autres

* La CMU de base

Aucun des départements picards au 30/4/2001 pour les ressortissants de la CMU de base (régime général) ne se trouve dans le tiers des départements où l'on comptabilise le plus de bénéficiaires pour 10 000 habitants. Le département de l'Aisne est même situé parmi les départements comptant le moins de bénéficiaires pour 10 000 habitants (moitié moins que le niveau national).

* La CMU complémentaire

La situation est toute différente pour la CMU complémentaire puisque tous les départements de la région se retrouvent dans la première moitié des départements comptabilisant le nombre de bénéficiaires pour 10 000 habitants parmi les plus importants. Le département de la Somme se retrouve même parmi les dix départements qui enregistrent les taux les plus élevés. L'Aisne qui était parmi les derniers pour la CMU de base se retrouve, par contre, parmi les premiers pour la CMU complémentaire avec comme la Somme un taux supérieur à la moyenne nationale métropolitaine.

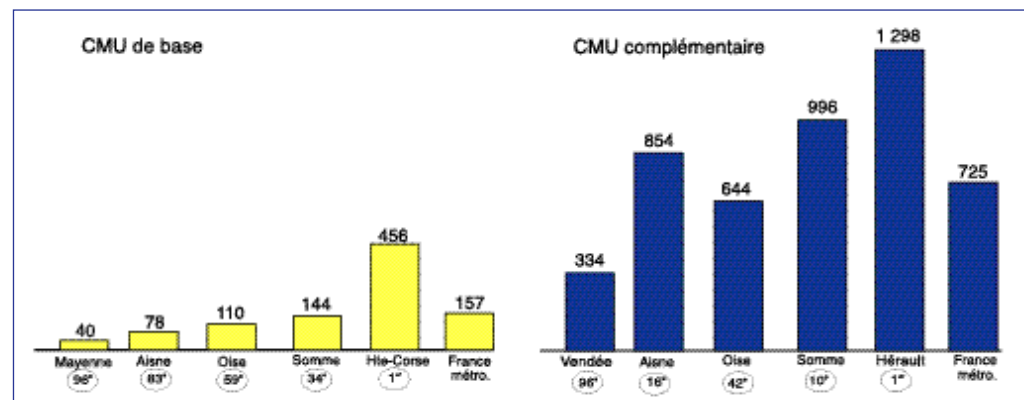
Une autre vision infra-régionale : la circonscription CPAM

La carte ci-contre permet de visualiser, à la fin du mois de mai, les taux pour 10 000 habitants et les nombres de bénéficiaires de la CMU de base et de la CMU complémentaire par circonscription de caisse primaire d'assurance maladie.

Concernant la CMU de base, ce sont le secteur de Beauvais et la Somme qui font monter la moyenne régionale, avec respectivement 129 et 145 bénéficiaires pour 10 000 habitants. Les trois autres secteurs se trouvent dans une situation fort proche les unes des autres. La situation est encore un peu plus hétérogène quant à la CMU complémentaire. En effet, Amiens se retrouve également avec un nombre de bénéficiaires pour 10 000 habitants très important, bien au-dessus de la moyenne régionale mais devancé cependant par Saint-Quentin. Beauvais qui comptabilisait de nombreux bénéficiaires de la CMU de base se retrouve pour le nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire dans une position intermédiaire au sein de la région, dans une situation voisine de Laon. Creil se situe bien en retrait de toutes les autres zones pour le nombre de bénéficiaires pour 10 000 habitants. Le tableau ci-contre permet de visualiser l'augmentation du nombre de bénéficiaires au cours des cinq premiers mois de l'année 2001. Ainsi, la caisse de Saint-Quentin est celle qui a enregistré la plus faible augmentation au cours de la période tant pour la CMU complémentaire (ce qui peut s'expliquer par son taux initial très élevé) que pour la CMU de base (taux initial pourtant pas si élevé que cela).

Il permet aussi d'estimer dans la région à la fin mai le nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire pour tous les régimes, autour de 157 000 et le nombre de bénéficiaires de la CMU de base, à un peu plus de 21 000 assurés et ayants-droit.

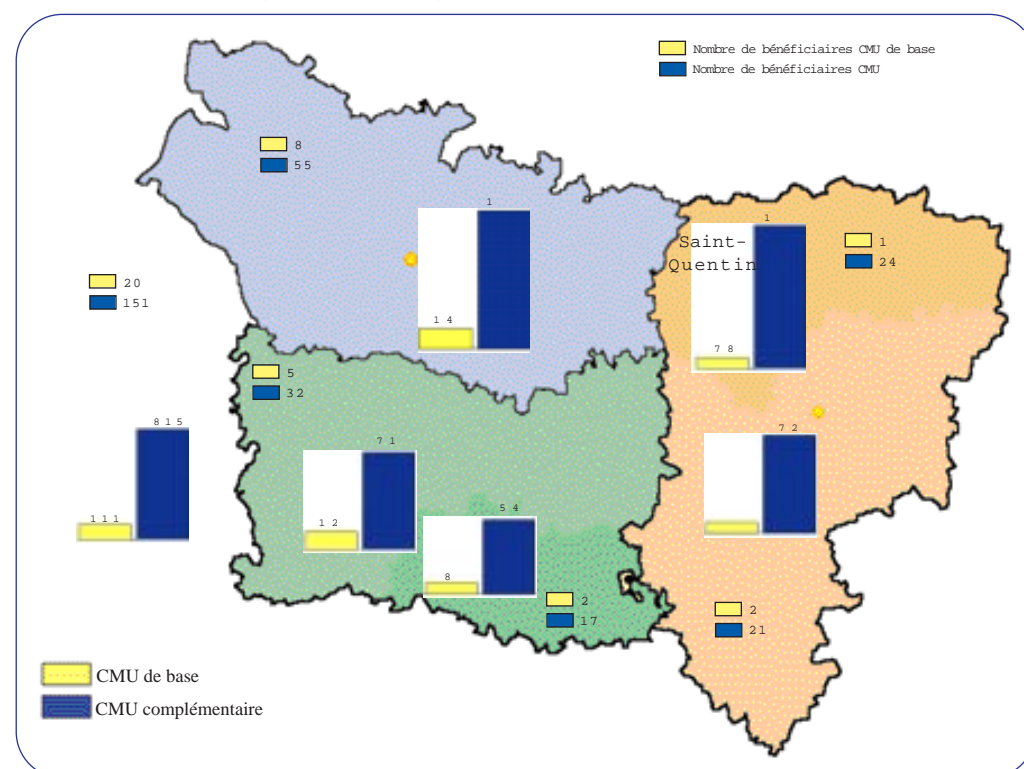
Taux (pour 10 000 habitants) de bénéficiaires de la CMU (base et complémentaire) suivant le département* au 30/4/2001



Source : CNAMTS

*Sous le graphique, le classement parmi les 96 départements de France métropolitaine

Nombres et taux (pour 10 000 habitants) de bénéficiaires de la CMU (base et complémentaire) par circonscription de CPAM au 31/5/2001



Sources : CPAM de Laon, de Saint-Quentin, de Beauvais, de Creil et de la Somme, INSEE RP 99
Exploitation OSP

Évolution en nombre et pourcentage des bénéficiaires de la CMU (base et complémentaire) par circonscription de CPAM au cours des 5 premiers mois de 2001

	CMU de Base		CMU Complémentaire	
	Nombre	%	Nombre	%
Laon	87	3,80	398	1,87
Saint-Quentin	26	1,45	236	0,97
Beauvais	174	3,06	921	2,94
Creil	90	3,59	281	1,66
Amiens	182	2,32	1 348	2,48
Picardie	559	2,78	3 184	2,15

Sources : CPAM de Laon, de Saint-Quentin, de Beauvais, de Creil et de la Somme, INSEE RP 99
Exploitation OSP

L'observatoire de la CMU en Picardie

GENÈSE DU PROJET

Il s'agit d'un projet régional inter-régimes s'inscrivant dans le cadre du projet de branche et en particulier de l'action 26 tendant à renforcer la coopération entre les organismes, notamment par la mutualisation des compétences et des moyens. La fonction statistique est un domaine de coopération possible.

POURQUOI UN GROUPE RÉGIONAL ?

L'URCAM de Picardie avait choisi la CMU comme thème d'étude 2001 ; il a semblé à ses différentes composantes intéressant d'expérimenter la mutualisation sur ce thème.

QUEL EST LE BUT DU PROJET ?

L'enjeu est ambitieux. Il s'agit dans un délai de 6 mois :
- d'élaborer une méthode permettant d'analyser les variables explicatives sur l'évolution des dépenses de CMU ;
- de décomposer le taux d'évolution en plusieurs facteurs explicatifs ;
- de fournir un produit "clé en mains" exportable chez les membres constitutifs de l'URCAM, à d'autres régions.

LE CHOIX DES PARTICIPANTS ?

Le comité technique de l'URCAM a validé le projet de mutualisation le 17/11/2000. La chefferie de projet a été dévolue à la CPAM de Saint-Quentin. Pour plus d'efficacité, il a été décidé de réunir une équipe réduite rassemblant un certain nombre de compétences.

Les domaines d'expertise nécessaires ont été définis :
- expertise MIAM, OCAP, INFOCENTRE et capacité à réaliser des programmes ;
- expertise statistique en modélisation ;
- expertise sur les pratiques de liquidation CMU et modifications de législation ;
- spécialiste connaissant l'environnement économique et social ;
- un médecin ;
- un informaticien.

Un document a été réalisé pour recenser au sein de chacun des organismes constituant l'URCAM, les compétences correspondantes sur la base du volontariat.

Pour se déterminer en toute connaissance de cause, chacun des "candidats" a été destinataire du cahier des charges du projet : engagement personnel à consacrer 24 jours de travail entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2001, y compris les réunions du groupe dont les dates avaient été précédemment arrêtées. L'engagement a été concrétisé par la signature au 31/12/2000 d'une convention de mise à disposition signée par chacun des directeurs d'organismes concernés : les CPAM d'Amiens, Beauvais et Saint-Quentin, le SMR Nord - Picardie, la CMR de Picardie, la MSA, l'URCAM de Picardie et la CNAMTS.

LE CHAMP DE L'ÉTUDE

Il porte sur :
- les bénéficiaires de la CMU complémentaire, hors SLM ;
- le niveau géographique choisi est le canton (regroupement possible par zone d'emploi, secteur sanitaire et circonscription de caisse) ;
- la périodicité des données est le mois de soins ;
- l'historique est à constituer à partir de janvier 2000.

Les programmes de requêtes correspondants sont en test.

Les différentes analyses cartographiques possibles ont été étudiées.

L'application définitive comportera 2 parties : l'une fixe et l'autre évolutive, la première constituant le modèle explicatif des dépenses à l'échelle cantonale, la seconde représentant la consommation.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Elles sont, à ce jour, essentiellement d'ordre technique : les 3 régimes disposent de bases de données à peu près équivalentes, mais d'outils d'interrogation différents. Les informations et notamment les données externes à l'Assurance maladie sont souvent ponctuelles. La difficulté réside dans leur mise à jour et leur diffusion régulière. La mise en concordance des différentes informations est donc complexe.

LES POINTS DE SATISFACTION

Les participants au groupe viennent d'horizons très différents et étaient peu habitués à se rencontrer et encore moins en inter-régimes. Chacun des membres du groupe est un expert qui s'est engagé personnellement et en toute connaissance de cause. Il sait que le groupe ne peut fonctionner et atteindre l'objectif fixé que si chacun respecte ses engagements et échéances. L'avancée du projet, dans un délai rapide, démontre aujourd'hui le dynamisme de "l'équipe" et la volonté d'aboutir dans le délai restreint.

M^{me} Élisabeth Tacquenier
CPAM de Saint-Quentin